

Vendredi 19 novembre 2021

La Ville de Lille, les Communes associées d'Hellemmes et de Lomme le CCAS de Lille, les sections hellemmoise et lommoise du CCAS renouvellent la convention de partenariat avec le FIPHP pour une durée de trois ans

Ce vendredi 19 novembre 2021, la Ville de Lille, les Communes associées d'Hellemmes et de Lomme le CCAS de Lille, les sections hellemmoise et lommoise du CCAS renouvellent leur convention triennale avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique (FIPHP). Martin DAVID-BROCHEN, Adjoint au Maire de Lille, délégué aux Relations Sociales et aux Ressources Humaines et Marc DESJARDINS, Directeur du FIPHP, ont signé la nouvelle convention 2021-2023, en présence d'Isabelle CHAVOT Directrice Territoriale au Handicap du Fonds d'Insertion Personnes Handicapées dans la Fonction Publique et de Marc LEVERT, Directeur Territorial Caisse Des Dépôts et Consignation MEL. Ensemble, ils réaffirment leur engagement en faveur de l'insertion des personnes en situation de handicap et d'inaptitude au sein de la collectivité.

Pour Martin DAVID-BROCHEN, Adjoint au Maire de Lille délégué aux Relations Sociales et aux Ressources Humaines, Franck GHERBI Maire d'Hellemmes Président du CCAS d'Hellemmes, Roger VICOT Maire de Lomme Président du CCAS de Lomme, Arnaud DESLANDES Vice-Président du CCAS de Lille Adjoint au Maire de Lille et Sylviane DELACROIX Adjointe au Maire de Lille déléguée à l'Inclusion des Personnes en situation de Handicap et à l'Accessibilité : *« L'inclusion des travailleurs en situation de handicap ou d'inaptitude constitue un objectif prioritaire. A travers ce renouvellement de partenariat, la Ville de Lille illustre sa volonté de développer le recrutement, d'améliorer les conditions de travail et la formation des personnes en situation de handicap La Ville est porteuse de valeurs d'accueil, de solidarité et d'attention portée aux personnes, notamment les plus fragilisées. A cet égard, elle a développé de longue date une politique ambitieuse en faveur de l'intégration des personnes en situation de handicap dans la sphère professionnelle et au-delà, dans tous les domaines de la vie. ».*

Cet accord de trois ans permet à la Ville de Lille d'affirmer sa politique de prise en charge du handicap et de poursuivre son action en faveur de l'inclusion socio-professionnelle et du maintien dans l'emploi des agents en situation de handicap. L'ensemble du programme d'actions a été évalué à 3 030 000€, dont 1 000 000€, apportés par le FIPHP et 2 030 000€, par la Ville de Lille.



Le plan d'actions ainsi financé prévoit notamment de travailler autour des trois domaines principaux suivants:

- La compensation du handicap, l'amélioration de la qualité de vie au travail et le maintien en emploi ;
- L'égalité professionnelle, quel que soit l'état de santé des agents ;
- L'insertion professionnelle par l'accompagnement vers une qualification (apprentissage, stagiaires écoles).

Selon 3 grands axes :

- En amont du recrutement : sensibilisation, communication ;
- Lors de la politique de recrutement : focus sur apprentissage en cohérence avec nos métiers en tension et les emplois permanents
- Avec un accompagnement tout au long de la carrière des personnes Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi et notamment en cas d'impossibilité ou incapacité à être maintenu-e sur son poste pour un-e agent-e (accompagnement au reclassement). Il est proposé de maintenir la thématique du maintien en emploi pour permettre une qualité de prise en charge de la situation des agents concernés. Pour toutes les actions financées au titre de la compensation du handicap, le catalogue des interventions du FIPHFP reste la référence.

La Ville de Lille poursuivra ainsi son objectif de maintenir un taux d'emploi des bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) supérieur à 6% (au 1er janvier 2020, la Ville de Lille, Lomme, Hellemmes présente un taux de 7.51 %, le CCAS de Lille un taux de 28.04%, la section du CCAS d'Hellemmes un taux de 9.09% et pour la section du CCAS de Lomme un taux de 4.09%), et de poursuivre ses actions de recrutement en matière d'apprentissage et de recrutement de travailleurs en situation de handicap.

Pour Marc DESJARDINS, directeur du FIPHFP : « *Une société inclusive est une société qui s'adapte pour prôner un faire ensemble dans la diversité et la richesse de tous les individus. Il est dans l'intérêt de tous de la construire, pour nous, et les générations futures. C'est pour contribuer à cet élan qu'au quotidien, le FIPHFP poursuit son travail de sensibilisation, d'information et de pédagogie.* »

A propos du FIPHFP

Créé par la loi du 11 février 2005 et mis en place fin 2006, le FIPHFP, Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique, finance les actions de recrutement, de maintien dans l'emploi, de formation et d'accessibilité des personnes en situation de handicap dans les trois fonctions publiques (ministères, villes, conseils départementaux et régionaux, hôpitaux...). Il intervient sur l'ensemble du territoire et pour tous les employeurs publics en proposant des aides ponctuelles sur sa plateforme en ligne, ou par l'intermédiaire de conventions pluriannuelles avec les employeurs et dans le cadre du programme accessibilité. Depuis sa création, le taux d'emploi dans les trois Fonctions publiques est passé de 3,74 % en 2006 à 5,83 % en 2019.

Le FIPHFP est un établissement public national dirigé par Marc DESJARDINS : "il est placé sous la tutelle des ministres chargés des personnes handicapées, de la Fonction publique de



l'État, de la Fonction publique territoriale, de la Fonction publique hospitalière et du budget" (décret n° 2006-501 du 3 mai 2006). Sa gestion administrative est assurée par la Caisse des Dépôts.

A propos du groupe Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, investisseur de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique des territoires.

Elle regroupe cinq domaines d'expertise : les politiques sociales (retraite, formation professionnelle, handicap, grand âge et santé), les gestions d'actifs, le suivi des filiales et des participations, le financement des entreprises (avec Bpifrance) et la Banque des Territoires.

Contacts presse :

FIPHP : Léa Valleix - 06 30 69 50 16 - lea.valleix@tbwa-corporate.com



@FIPHFP - www.fiphfp.fr

Ville de Lille : scarrara@mairie-lille.fr; lcharpentier@mairie-lille.fr; radhouani@mairie-lille.fr